
DESTINATAIRES :	À tous les membres du personnel clinique et les gestionnaires des unités d'obstétrique du CISSS de la Montérégie Ouest.
EXPÉDITEUR :	Priscilla Fortier, conseillère soins infirmiers, volet santé publique et points de services locaux, DSIEU Marie-Josée Gaboury, Coordonnatrice des soins infirmiers, périnatalités et pédiatries, DPJASP
DATE :	2025-11-19
OBJET :	Révision : Formulaire BRU-90010 Raisons de supplémentation du lait maternel

Afin de répondre aux exigences de l'Initiative Amis des Bébés (IAB) de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), nous avons procédé à la révision du formulaire qui servait auparavant de statistiques sur l'allaitement et la supplémentation. Cette mise à jour vise à documenter avec précision les données relatives à l'allaitement maternel et aux cas de supplémentation, tout en ajoutant des indicateurs essentiels tels que le peau à peau et la tétée précoce, des éléments primordiaux pour favoriser un démarrage conforme aux normes de l'allaitement.

Rappel : ce formulaire ne remplace en aucun cas la rédaction d'une note infirmière complète au dossier ni l'élaboration et la mise à jour du PTI, qui demeurent obligatoires pour chaque intervention de supplémentation.

Vous trouverez l'outil révisé dès aujourd'hui via intranet :

- [BRU-90010 Raisons de supplémentation du lait maternel](#)

Cet outil s'adresse aux unités d'obstétriques.

Les gestionnaires sont responsables de retirer les anciennes versions de l'outil de leur milieu et de bien diffuser l'information à leurs équipes.

SOINS INFIRMIERS :

Nous vous invitons à consulter ces modifications dès maintenant et restons à votre disposition pour toute question.

Nous vous rappelons qu'il est essentiel de documenter de façon détaillée, dans le dossier, toute administration d'un supplément au lait maternel, en précisant l'indication médicale, et d'adapter le plan thérapeutique infirmier (PTI) en conséquence.

Une fois les données statistiques saisies dans le logiciel ministériel, ce formulaire peut être conservé sur l'unité pendant la période fixée par le gestionnaire, puis détruit conformément à la politique de confidentialité en vigueur.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

PF, MJG